COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2013

Absent: BACLE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME-REVISION STATUTAIRE-DESIGNATION DELEGUES-

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de la mise en œuvre du Shéma Départemental de Coopération Intercommunale. Monsieur le Préfet a acté la dissolution des 15 Syndicats intercommunaux d'énergies (SIE) qui constituent pour partie le comité syndical du SDED, en conséquence le SDED décide de modifier les statuts et définit le mode d'élection des délégués au comité. Le conseil approuve la modification des statuts du SDED et désigne les délégués suivants : Monsieur IMBERT et Madame CHARRIERE.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE ET RYTHMES SCOLAIRES 2014/2015

Vu le conseil d'école du 5/11/2013, la mairie était représentée par M PETIT et Mme VASSELIN.

- # Effectifs: 53 maternelle, 96 primaire.
- Projets maternelle : spectacle théâtral, jardinage au printemps, sortie au Clevos, thème de l'année, la forêt, l'arbre, contes patrimoniaux en lien avec ce théme.
- Projets élémentaires : participation concours BD, spectacle vivant à St Péray, voyage à Paris, piscine.
- Festivités/événements : cross, foire aux fleurs et au arbres, vente calendriers de l'Avant, loto, carnaval, fête de l'école.
- Travaux demandés pour la maternelle : rénovation hall, escaliers, dalles du porche. Store à réparer.
- Primaire: pas de besoin urgent, le nouveau toit du préau est apprécié.

Nouveaux rythmes scolaires

Les horaires retenus après l'enquête réalisée auprès des parents sont:

- ↓ Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et 13 h 30 à 15 h 30.
- ♣ Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Un temps d'activité sera organisé de 15 h 30 à 16 h 30, la garderie prendra le relais à 16 h 30. Il reste à savoir si une garderie sera mise en place le mercredi jusqu'à 12 h 30.

Suite à ce compte rendu, Mmes VASSELIN et CHARRIERE regrettent qu'il n'y ait pas eu une réunion du conseil municipal avant le conseil d'école pour discuter des horaires, des activités, des ressources à engager et autres.

PRESENTATION DU PAPI (programmation actions de prévention des inondations) et PPRI (plan de prévention des risques naturels, inondations) dans le cadre du <u>SMBV</u>

PAPI les actions

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- La surveillance, la prévision des crues et des inondations
- L'alerte et la gestion de crise
- La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Ralentissement des écoulements
- La gestion des ouvrages de protection hydrauliques existants.

PPRI

L'élaboration du PPRI a été prescrit sur la commune par arrêté préfectoral 2012107-35 du 6/4/2012, la commission environnement se réunira pour rédiger ce PPRI et définir en particulier les mesures à mettre en œuvre pour la protection de la population en cas d'inondation

REGLEMENT EAU POTABLE-MODIFICATION DE L'ARTICLE 18

Chaque année à l'occasion des relevés des compteurs d'eau, il est constaté des consommations importantes résultant de fuites après compteur chez quelques habitants.

Le conseil après avoir pris connaissance de l'article 2 de la loi Warsman, codifié à l'article L2224-12-4, alinéa 3 bis, décide d'accorder un écrêtement de la facture d'eau en cas de fuites après compteurs, à condition que l'abonné est réparé la fuite. L'abonné fournira une attestation de l'entreprise de plomberie en indiquant la localisation de la fuite et la date de la réparation.

Le calcul de l'écrêtement sera basé sur la moyenne des consommations des trois années précédentes.

Le conseil décide d'établir un avenant au règlement actuel.

SCOT -DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'OURCHES

Le conseil accepte la modification des statuts du SCOT afin d'y intégrer la commune d'Ourches

PROJET DE DECRET CREANT LES NOUVEAUX CANTONS

Le conseil émet un avis défavorable au projet de décret présenté par Monsieur le Préfet concernant le redécoupage des cantons et signe à l'unanimité des présents la motion proposée par le groupe d'opposition au Conseil Général.

<u>ILLUMINATIONS DE NOEL</u> : seront installées le 28 et 29 novembre par l'entreprise SPIE.

SINISTRE MULTISERVICES

Monsieur DROUILLEAUX a présenté au conseil l'état actuel de la situation après l'incendie intervenu dans son commerce. Les premières expertises ont été faites par la gendarmerie, son assurance et celle de la mairie qui concluent à un sinistre d'origine électrique. Une contre expertise est programmée début décembre avec la présence de ERDF.

Aucune décision quant à la suite à donner ne peut être prise avant les conclusions des assurances.

Dans cette attente, la mairie a proposé un prêt d'honneur remboursable à M et Mme DROUILLEAUX après accord du percepteur sur la possibilité compte tenu du cas particulier. Ce projet soumis au conseil a été adopté à l'unanimité.